INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DE LA PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE

Vous pouvez suivre ce processus pour présenter vos demandes jusqu’à la fin juin 2017. Par la suite, vous devrez utiliser le portail pour présenter vos demandes.

Votre date de début / date de départ et les coûts admissibles peuvent remonter au 1er avril 2017.

Il est à noter que ces changements ne figureront pas dans les lignes directrices et le formulaire de demande.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Vous pouvez soumettre votre demande dûment remplie soit par courriel (de préférence), par la poste ou par service de messagerie.

Si vous soumettez votre demande **par la poste ou par service de messagerie**

Votre demande dûment remplie doit être envoyée en **1** envoi seulement; nous n’accepterons pas les envois multiples**.**

Pour les composantes assorties de dates limites, votre formulaire de demande dûment rempli, accompagné de tout le matériel d’appui requis, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

La demande dûment remplie doit contenir toutes vos réponses, y compris :

* votre formulaire d’identification dûment rempli
* les réponses à toutes les questions obligatoires de la demande
* le budget ou les annexes, ou les deux
* tous les documents requis
* tout le matériel d’appui exigé sur une clé USB (nous n’accepterons pas d’autres formats).

Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

Si vous soumettez votre demande **par courriel**

* la taille maximale du courriel, y compris les pièces jointes, doit être de **25Mo.**
* Nous accepterons uniquement **1 courriel et 1 clé USB** (contenant le matériel d’appui) par la poste par demande.

Pour les composantes assorties de dates limites, votre formulaire de demande dûment rempli, accompagné de tout le matériel d’appui requis, doit être soumis au plus tard à 23 h 59, heure locale de votre région, le jour de la date limite (ou avant).

La demande dûment remplie doit contenir toutes vos réponses, y compris :

* votre formulaire d’identification dûment rempli
* les réponses à toutes les questions obligatoires de la demande
* le budget ou les annexes, ou les deux
* tous les documents requis
* tout le matériel d’appui requis (qui peut être envoyé séparément par la poste ou par service de messagerie).

Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

**Matériel d’appui**

Pour les composantes de programme qui exigent du matériel d’appui, les formats suivants sont acceptés :

* **Liens pour téléversements** vers [SoundCloud](https://soundcloud.com) [https://soundcloud.com/], [Vimeo](https://vimeo.com) [https://vimeo.com/] ou [YouTube](https://www.youtube.com) [https://www.youtube.com]
* Les liens doivent mener directement vers votre matériel d’appui et ne doivent pas exiger la poursuite de la navigation dans un site web ni le téléchargement de fichiers.
* Les URL doivent être accessibles pendant toute la durée du processus d’évaluation. Le Conseil des arts n’est pas responsable des liens qui ne fonctionnent pas.
* **Pièces jointes** accompagnant une demande soumise par courriel
* nous n’acceptons pas les fichiers condensés comme .zip, .rar, .7zip, etc., htm, ou .html ni les fichiers exécutables comme .exe, .com, etc.
* **Clés USB** pour les demandes soumises par la poste ou par service de messagerie
Si vous soumettez votre demande par courriel mais que vous n’êtes pas en mesure de respecter la limite de 25Mo pour votre matériel d’appui, vous pouvez l’envoyer par la poste ou par service de messagerie. **Vous devez indiquer, avec l’envoi de votre clé USB**:
* le nom utilisé pour la demande de subvention
* le nom de la composante à laquelle vous présentez une demande

Le matériel d’appui soumis par la poste doit être oblitéré au plus tard à la date limite.

****RAYONNER AU CANADA :

Rayonnement public (demande composite seulement)

La composante **Rayonnement public** du programme *Rayonner au Canada* finance les activités de professionnels d’architecture, de groupes et d’organismes canadiens qui contribuent à l’appréciation et à la diffusion des arts. Les subventions financent un large éventail d’événements en direct, de publications et d’autres initiatives qui permettent d’établir des liens entre les artistes et des publics diversifiés. Cette composante octroie des subventions de projet pour des activités uniques et des subventions composites pour plusieurs activités dans une période donnée.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d’aide à n’importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une [**aide supplémentaire**](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire).

**Type de subvention —** [**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet) ou [**composite**](http://conseildesarts.ca/glossaire/composite-subvention)

**Dates limites d’inscription**

* Composite : 23 mai 2017
* Projet : 10 juillet 2017
* Projet et composite : 10 novembre 2017

**Montant de la subvention**

* Demande de subvention de projet — jusqu’à concurrence de 100 000 $
* Demande de subvention composite — jusqu’à concurrence de 100 000 $ par année (maximum de 300 000 $ sur 3 ans)

Le montant maximum de la plupart des subventions est de 30 000 $ (ou 30 000 $ par année pour les subventions composites). Des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, du nombre de personnes qui y prennent part et/ou d’exigences techniques ou autres liées à la pratique artistique.

**Annonce des résultats** – habituellement dans un délai de 3 mois à compter de la date limite

**Restrictions**

* Vous pouvez présenter une demande dans cette composante 2 fois par année (1er mars au 28-29 février), mais seulement une fois pour une subvention composite.
* Pour les demandes de projet : chaque année (1er mars au 28-29 février), vous pouvez recevoir un maximum de 100 000 $.
* Les activités financées avec une autre subvention de **Rayonnement public** ne peuvent pas se chevaucher dans le temps. Vous pouvez cependant soumettre une autre demande avant d’avoir terminé les activités financées antérieurement.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

# Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx)au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les groupes et organismes de soutien, et les plateformes partagées
* les organismes nationaux de services aux arts
* les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée
* les éditeurs de livres et de revues littéraires
* les architectes, les professionnels d’architecture, les groupes, les collectifs et les cabinets d’architectes

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins 2 subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : *Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel*, *La Brigade volante*, le *Programme de visites d’artistes étrangers*, les subventions de voyages (à l’exception des *Subventions de voyages liées au développement des publics et des marchés* pour les agents et les gérants).

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) de la composante **Festivals et diffuseurs artistiques** du programme *Rayonner au Canada* ne peuvent pas soumettre de demande à cette composante. Les autres organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande pour des projets de nature exceptionnelle qui vont au-delà des activités régulières. Il est de votre responsabilité de démontrer la nature exceptionnelle de votre projet.

Éditeurs de livres et de revues : votre demande sera non admissible si, à la date limite, votre organisme doit des redevances à des écrivains, illustrateurs, traducteurs ou autres détenteurs de droits d’auteurs.

# ACTIVITÉS — Qu’est-ce qui est admissible?

Vous pouvez présenter une demande pour des activités qui contribuent à la reconnaissance et à l’appréciation des arts, par exemple :

* les expositions, la programmation d’activités, [**la publication d’œuvres non littéraires**](http://conseildesarts.ca/glossaire/publication-d-oeuvres-non-litteraires)(excluant le matériel de promotion) et d’autres initiatives de diffusion
* les forums ou les tribunes d’échange de connaissances
* les stratégies et les initiatives de développement des publics

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités qui se déroulent avant la date de début du projet, celles qui sont financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# DÉPENSES — Qu’est-ce qui est couvert?

* Toutes les dépenses liées aux activités

# ÉVALUATION — Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Rayonnement public** du programme *Rayonner au Canada,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Raisons artistiques motivant votre projet, y compris le contexte et le public visé
* Qualité artistique des activités antérieures qui sont pertinentes pour votre projet

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

Résultats escomptés :

* Enrichissement de l’appréciation du public canadien pour les arts
* Contribution au développement d’un public diversifié pour les arts, y compris notamment les [**peuples autochtones**](http://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones), les [**groupes de** **diverses cultures**](http://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures), les [**personnes sourdes ou handicapées**](http://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape) et les [**communautés de langue officielle en situation minoritaire**](http://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire)

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Capacité et expérience, et celles de vos partenaires pour mener à bien le projet
* Budget réaliste, comportant d’autres sources de revenus, une utilisation efficiente des ressources et les conditions de travail des artistes (le cas échéant)

# DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D’APPUI — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* votre expérience pertinente, le cas échéant
* le public que vous visez
* vos stratégies de commercialisation et de rayonnement
* les partenaires, le cas échéant
* les honoraires des artistes et leurs conditions de travail sécuritaires, le cas échéant
* votre échéancier
* votre budget

Vous devrez également soumettre :

* des exemples d’œuvres ou d’activités pertinentes antérieures, le cas échéant
* des sommaires exécutifs ou des recommandations tirées de rapports pertinents (étude de marché, plans stratégiques, etc.), le cas échéant

# VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’avis de réception afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un **agent de programme du Conseil des arts du Canada** avant de présenter une première demande à cette composante.

****FORMULAIRE D’IDENTIFICATION

Rayonner au Canada: Rayonnement public (demande composite seulement)

**Les renseignements inscrits sur les trois premières pages ne seront pas transmis au comité d’évaluation.**

**Identification du candidat**

**Salutation:** 🞏Dr. 🞏Mlle 🞏M. 🞏Mme 🞏Prof. **Année de naissance**

**Nom de famille officiel Prénom officiel**

**OU**

**Nom du candidat** (groupe ou organisme)

**Nom de la personne responsable** (Si un membre, un dirigeant ou une autre personne est responsable de la demande, veuillez inscrire son nom. Si un agent ou un gérant en est responsable, inscrivez son nom.)

**Nom de la personne Titre**

**Courriel Téléphone**

Adresse permanente

**Adresse Ville**

**Pays Province/Territoire**

**Code postal Téléphone**

Adresse postale

🞏 Cochez cette case si votre adresse postale est la même que votre adresse permanente.

**Adresse Ville**

**Pays Province/Territoire**

**Code postal Téléphone**

**Déclaration**

**À titre individuel,**

* Je comprends que les activités financées et une autre subvention du programme **Rayonner au Canada :** **Rayonnement public** ne peuvent pas se chevaucher dans le temps.
* Je comprends que, pour le programme **Rayonner au Canada :** **Rayonnement public**, je peux présenter 2 demandes par année (1er mars au 28-29 février) mais seulement 1 demande dans le cas d’une subvention composite.
* Je comprends que, si je reçois plus d’une subvention de projet du programme **Rayonner au Canada :** **Rayonnement public** au cours de la même année (1er mars au 28‑29 février), le montant maximal combiné serait de 100 000 $.
* J’ai lu les renseignements concernant les [limites de demandes annuelles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention) et je comprends que le nombre de demandes que je peux présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).
* Je sais que le Conseil des arts est assujetti aux [lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels](http://conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/acces-a-l-information-et-la-protection-des-renseignements-personnels).
* Je comprends qu’il m’incombe de m’informer de toutes les responsabilités déontologiques et légales pouvant s’appliquer à mes activités, s’il en est, et de les assumer.
* Je comprends que toutes les décisions relatives à l’octroi des subventions sont finales. Je consens à respecter la décision du Conseil des arts du Canada.
* Je comprends que, si la présente demande de subvention est retenue, je serai soumis aux conditions et modalités de la subvention.
* Je comprends que, si la présente demande de subvention est retenue, je devrai soumettre un rapport final.

**🞏 Je confirme :**

* que je suis d’accord avec les déclarations ci-dessus.
* qu’à ma connaissance, les déclarations contenues dans ma demande sont exactes et complètes.

**Nom**

**Signature Date**

**À titre de représentant d’un groupe ou d’un organisme,**

* Je comprends que les activités financées et une autre subvention du programme **Rayonner au Canada :** **Rayonnement public** ne peuvent pas se chevaucher dans le temps.
* Je comprends que, pour le programme **Rayonner au Canada :** **Rayonnement public**, nous pouvons présenter 2 demandes par année (1er mars au 28-29 février) mais seulement 1 demande dans le cas d’une subvention composite.
* Je comprends que, si nous recevons plus d’une subvention de projet du programme **Rayonner au Canada :** **Rayonnement public** au cours de la même année (1er mars au 28‑29 février), le montant maximal combiné serait de 100 000 $
* J’ai lu les renseignements concernant les [limites de demandes annuelles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention) et je comprends que le nombre de demandes que nous pouvons présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).
* Je sais que le Conseil des arts est assujetti aux [lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels](http://conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/acces-a-l-information-et-la-protection-des-renseignements-personnels).
* Je comprends qu’il nous incombe de nous informer nous-mêmes de toutes les responsabilités déontologiques et légales pouvant s’appliquer à nos activités, s’il en est, et de les assumer.
* Je comprends que toutes les décisions relatives à l’octroi des subventions sont finales. Nous consentons à respecter la décision du Conseil des arts.
* Je comprends que, si cette demande de subvention est retenue, nous serons soumis aux conditions et modalités de la subvention.
* Je comprends que, si cette demande de subvention est retenue, nous devrons soumettre un rapport final.
* J’ai l’autorisation de signer la présente demande au nom du groupe ou de l’organisme et j’assume les responsabilités de la subvention.

**Aussi, pour les éditeurs,**

* J’atteste que l’organisme a rempli toutes ses obligations contractuelles envers les écrivains, illustrateurs, traducteurs ou autres détenteurs de droits d’auteur.
* Je comprends que les demandes d’éditeurs, qui doivent des redevances aux écrivains, illustrateurs, traducteurs ou autres détenteurs de droits d’auteur à la date limite fixée pour présenter une demande, ne sont pas admissibles.
* Je confirme que les écrivains n’ont pas contribué à acquitter les frais de publication de leurs œuvres (ce qui comprend l’obligation de l’écrivain d’acheter un nombre donné d’exemplaires de son livre).

**🞏 Je confirme :**

* que je suis d’accord avec les déclarations ci-dessus.
* qu’à ma connaissance, les déclarations contenues dans ma demande sont exactes et complètes.

**Nom**

**Signature Date**

FORMULAIRE DE DEMANDE

Rayonner au Canada : Rayonnement public (demande composite seulement)

**Les informations que vous fournissez à partir de ce point seront transmises au comité d’évaluation.**

**Identification du candidat**

**Nom du candidat**(artiste, groupe ou organisme)

**Ville Province ou territoire**(principale ville d’activités)

**OU**

**Nom de la personne qui remplit cette demande**

**Ville Province ou territoire**(principale ville d’activités)

**Profil du candidat**

**Pour pouvoir présenter une demande au Conseil des arts du Canada, vous devez avoir un Profil de candidat validé.**

🞏 Je confirme que mon Profil de candidat est validé dans le portail du Conseil des arts.

**Indiquez le Profil de candidat que vous voulez utiliser pour cette demande. Pour être admissible, le projet que vous proposez doit être en lien direct avec l’expérience, les connaissances et la formation énoncées dans votre profil et champ de pratique validés. Cela étant dit, votre projet peut dépasser les frontières de votre pratique artistique ou incorporer d’autres pratiques artistiques.**

**Champ de pratique/ profil de candidat**Ex. Musique et son/ musicien ou Arts médiatiques / centre de distribution

**Envoyez votre demande à l’adresse suivante :
Rayonner au Canada - Rayonnement public (demande composite seulement)**Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**OU**rayonneraucanada.5006@conseildesarts.ca
**🞏 Je soumets mon matériel d’appui sur une clé USB par la poste.
🞏 Je soumets mon matériel d’appui par courriel.**

**Signature Date**

INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DE LA SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

 Vous pouvez suivre ce processus pour présenter vos demandes jusqu’à la fin juin 2017. Par la suite, vous devrez utiliser le portail pour présenter vos demandes.

Votre date de début / date de départ et les coûts admissibles peuvent remonter au 1er avril 2017.

Il est à noter que ces changements ne figureront pas dans les lignes directrices
et le formulaire de demande.

Formulaire de demande

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Date de début**

La date de début doit être ultérieure à la date limite.

1. **Date de fin**
2. **Type de subvention**

**~~🞆 Projet~~  🞆 Composite**

Les subventions composites sont offertes aux candidats qui en reçoivent une présentement ou qui ont reçu au moins 2 subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des 5 dernières années.

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Présentez les activités que vous proposez (y compris l’échéancier) ainsi que les stratégies de commercialisation et de rayonnement correspondantes. Donnez les raisons motivant vos choix artistiques, le cas échéant, et le contexte de vos activités. Par exemple, les avantages éventuels pour le public ou votre pratique artistique; le défi que vous relevez; les études ou rapports qui soutiennent la réalisation du projet.** (projet — environ 750 mots; composite — environ 1 000 mots)

**Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) doivent expliquer comment les activités projetées diffèrent de leurs activités régulières.**

1. **Comment vos activités vont-t-elles contribuer :** (environ 500 mots)
* **à l’enrichissement de l’appréciation du public canadien pour les arts?**
* **au développement d’un public diversifié, notamment les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire?**
1. **Décrivez brièvement toute expérience que vous et vos partenaires possédez, ou les raisons pour lesquelles vous croyez être prêt à entreprendre ces activités.** (environ 250 mots)
2. **Décrivez les conditions de travail des artistes, le cas échéant (par exemple, les honoraires et les conditions de travail sécuritaires).** (environ 100 mots)

Vous devez verser un cachet aux artistes professionnels. Le montant est parfois fixé par les normes de l’industrie ou le barème de l’Union des artistes.

1. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ et DATES DU PROJET. (environ 25 mots)

Par exemple, « Pour développer un guide de l’enseignant pour la présentation ABC en mois/année. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes.** 
2. **Montant demandé**

Peut atteindre 100 000 $, même si la plupart des subventions reçoivent au plus 30 000 $ (30 000 $ par année pour les subventions composites). Des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont particulièrement élevés en raison de la durée, du nombre de participants, ou des besoins techniques ou autres liés à la pratique artistique.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez les sommaires exécutifs ou recommandations tirées de rapports pertinents (études de marché, plans stratégiques, etc.), le cas échéant.**
2. **Donnez des renseignements à propos de vos partenaires, le cas échéant.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre des extraits de l’œuvre ou d’activités récentes, le cas échéant.**

Le matériel d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.

La documentation d’appui soumise sera détruite après l’évaluation, à l’exception des publications. Celles-ci seront remises à des associations caritatives conformément aux lois sur le droit d’auteur.

**Liens web (hyperliens)**

Seul le matériel d'appui téléversé dans [SoundCloud](https://soundcloud.com/), [Vimeo](https://vimeo.com/)  ou [YouTube](https://www.youtube.com/) est accepté. Les liens doivent mener directement à votre matériel d'appui et ne doivent exiger aucune autre navigation ni téléchargement de fichiers. Les URL doivent être accessibles pendant tout le processus d'évaluation. Le Conseil des arts ne peut être tenu responsable des liens qui ne fonctionnent pas.

**Téléchargement des fichiers**

La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

**Les fichiers audiovisuels** doivent :

* pouvoir être visionnés dans VLC media player (pour de plus amples renseignements, consultez le [www.videolan.org/vlc/](http://www.videolan.org/index.fr.html))
* avoir un maximum de 60 images/secondes
* avoir une résolution de 1080P maximum (ou format de l’image 1920 x 1080)
* 1 Go maximum

**Les images** doivent être :

* en format (.jpg, .jpeg)
* en mode couleur RVB

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | Brève description du lien avec votre demande | Téléverser le fichier Taille maximum 1 Go | Lien web (hyperlien) | Mot de passe, le cas échéant |

1. **Instructions pour le visionnement**

Si le matériel que vous soumettez dépasse 10 minutes, vous devez indiquer ce que vous voulez que le comité visionne. Si vous ne fournissez pas d’indications à ce sujet, le comité commencera le visionnement à partir du premier élément soumis.